

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 8 JUILLET 2013
DELIBERATION N°2013-58

OBJET : Autorisation donnée au président de signer un compromis de vente.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

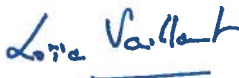
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'AUTORISER à l'unanimité le président à signer un compromis de vente pour l'acquisition d'un bâtiment d'une valeur de 500 000 €, sis rue Rapin à Tours, pour l'extension des locaux du Centre d'études supérieures de la Renaissance.

Fait à Tours, le 10 juillet 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT